



Touring Club Suisse
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

Peter Goetschi
Président central
Tél. +41 58 827 34 07
Fax +41 58 827 50 26
peter.goetschi@tcs.ch

Touring Club Suisse_Case postale 820, 1214 Vernier GE

Office fédéral des transports
Mühlestrasse 6
3063 Ittigen

Vernier/Genève, le 15 janvier 2018

Procédure de consultation

Étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 (EA 2030/35)

Mesdames, Messieurs,

Le Touring Club Suisse (TCS), organisation de consommateurs active dans le domaine de la mobilité, vous remercie pour la possibilité donnée de se prononcer sur le projet de rapport susmentionné et vous prie de trouver ci-après sa prise de position.

A. Prise de position

Le TCS a soutenu la création d'un fonds global d'infrastructure ferroviaire (FIF), non limité dans le temps, qui doit permettre de garantir une meilleure gestion des coûts du rail à long terme pour les domaines de l'exploitation, du maintien de la qualité et de l'aménagement de l'infrastructure. Au vu des projections de hausse du trafic (+50% d'ici 2040), les défis qui se présentent pour le rail comme pour la route sont énormes et le TCS estime qu'il est primordial pour la Suisse de maintenir la qualité, la performance et la complémentarité de ses réseaux de transport.

Pour ce qui concerne le rail, le TCS soutient par conséquent la variante du projet d'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2035 (**EA 2035**), tel que soumise à consultation. En tant qu'organisation nationale, le TCS ne se prononce pas par rapport aux projets individuels ; par contre, il formule les quatre exigences suivantes à l'intention du Conseil fédéral :

- 1) **Les nouvelles lignes ferroviaires urbaines (RER) doivent désormais être exclusivement financées par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et non plus par l'actuel fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) :**
Les aménagements nécessaires au trafic ferroviaire en agglomération doivent être financés strictement par le FIF. Dans le cadre des projets d'agglomération, le FORTA ne devra libérer aucun moyen financier à d'autres types de mesures que les routes, les trams, les pistes cyclables ou encore les chemins piétons.

- 2) **La transparence quant aux critères de sélection et à l'évaluation des projets doit être assurée :**
Les projets doivent être hiérarchisés et les critères de sélection doivent être transparents. Il convient de privilégier à cet égard les aspects de la rentabilité et de la fréquentation, afin de maximiser les bénéfices des extensions futures pour la société et l'économie. La maturité des projets ne doit pas être le critère de sélection principal. D'une manière générale, l'optimisation et l'entretien de l'existant doivent être privilégiés par rapport à la réalisation de nouvelles infrastructures.
- 3) **Un bilan de rentabilité des lignes existantes et prévues doit être présenté :**
Le TCS demande davantage de transparence quant à la rentabilité des différentes lignes composant le système. Cette transparence devrait permettre, sur le long terme, de proposer des solutions de transport alternatives (lignes de bus, bus sur appel, covoiturage, etc.) sur les lignes les moins fréquentées et les moins rentables. Cet effort de rationalisation du transport ferroviaire permettrait de dégager des moyens supplémentaires à investir pour éliminer les goulets sur les lignes ferroviaires les plus fréquentées.
- 4) **Le cadre financier donné doit être respecté dans la durée :**
Le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ainsi que de l'aménagement du réseau ferré doit être assuré dans sa totalité par le FAIF et son fonds ferroviaire (FIF), ceci sur le long terme. Or, les nouvelles infrastructures ferroviaires exigent des dépenses toujours plus élevées après leur mise en service, notamment pour l'entretien (Monsieur Benedikt Weibel, ancien président de la direction générale des CFF, a récemment rappelé que « pour chaque nouvelle infrastructure, il faut compter 4% de frais d'entretien et d'exploitation, et ce chaque année. »). Partant, il est indispensable de tenir compte des coûts d'entretien pour chaque nouveau projet, faute de quoi ceci risque de nous conduire à terme vers des lacunes de financement, compte tenu des versements relativement fixes alloués au FIF.

B. Remarques conclusives

La Suisse doit disposer d'un réseau de transports efficaces et adaptés aux besoins, conditions primordiales pour le bon fonctionnement de notre économie et de notre société. Les infrastructures de transports, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, doivent donc être entretenues et adaptées aux besoins. Pour cette raison, le TCS appuie le projet d'étape d'aménagement 2035 (EA 2035), en l'assortissant toutefois des exigences mentionnées ci-dessus.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Touring Club Suisse


Peter Gletschi
Président central

Annexe : -